

Conduite d'un élevage ovin viande

RNCP34279 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	CS — Certificat de spécialisation
Code(s) NSF	212
Formacode(s)	21075
Code(s) ROME	A1410
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	02/07/2020

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE · SIRET : 11007001800012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Pour différentes raisons : concurrence internationale, concurrence avec d'autres productions, déséquilibre dans les niveaux de primes, la production ovine a été en perte de vitesse pendant de nombreuses années. Depuis le début des années 2000, le nombre d'exploitations qui possédaient des ovins a diminué de 60%. On assiste alors à une augmentation de la taille des troupeaux ; ceux de moins de 150 têtes régressent très fortement et laissent la place à des troupeaux de plus de 300 brebis qui représentent plus de 70% des effectifs. Parallèlement, le nombre d'exploitation conduisant des brebis allaitantes en agriculture biologique a augmenté de 7% par an depuis 2010.

Face à la situation difficile de l'élevage ovin et pour redonner une dynamique positive à cette production, la filière ovine a réuni l'ensemble de ses partenaires autour d'un nouveau programme d'actions techniques et de promotion : Inn'Ovin. Ce programme est organisé autour d'un objectif clair, précis et ambitieux : +10% d'agneaux à l'horizon 2020.

Quatre axes de travail sont développés au travers d'actions concrètes menées sur l'ensemble du territoire : le renouvellement des générations et l'attractivité du métier ; la performance technique et économique des exploitations pour améliorer le revenu ; l'amélioration des conditions de travail des éleveurs et le salariat ; l'environnement, la transition énergétique et l'aménagement équilibré du territoire.

ACTIVITÉS VISÉES

- Alimentation du troupeau
- Conduite des surfaces paturables
- Surveillance, soins et manipulations
- Sélection génétique et reproduction
- Organisation et suivi des agnelages
- Appréciation de l'état des animaux pour la vente
- Conduite des chiens de berger et des chiens de protection des troupeaux
- Gestion technique et économique de l'atelier ovin viande

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Assurer le pilotage technico-économique d'un élevage ovin viande (unité capitalisable constitutive 1)
- Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage ovin viande (unité capitalisable constitutive 2)

Blocs de compétences

RNCP34279BC01 — Assurer le pilotage technico-économique d'un atelier ovin viande

LISTE DE COMPÉTENCES

- Choix de conduite technique de l'atelier
- Organisation des activités de l'atelier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

RNCP34279BC02 — Réaliser les travaux liés à la conduite d'un élevage ovin viande

LISTE DE COMPÉTENCES

- Observation des animaux
- Organisation de l'intervention
- Réalisation de l'intervention

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation en situation professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Élevage d'animaux

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Eleveur
- Responsable d'élevage
- Ouvrier agricole en production ovine

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Conditions de travail contraignantes, Inadéquation géographique, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 600 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en agriculture, pêche, forêt et espaces verts (16 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 970
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	46 %
Familles professionnelles (FAP)	A0X41 — Eleveurs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE
idem

COMPOSITION DU JURY — APPRENTISSAGE

Le jury, présidé par un fonctionnaire de catégorie A membre de l'enseignement agricole public, est désigné par le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt. Il est souverain dans ses délibérations prises dans le cadre de la réglementation en vigueur. Le jury, en tant que de besoin, peut s'adjoindre à titre consultatif des experts spécialisés.

Les membres du jury sont choisis paritairment parmi :

- des membres de l'enseignement et de la formation professionnelle aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature et des territoires. Les membres de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles publics doivent représenter au moins la moitié de cette catégorie ;
- des professionnels du secteur d'activité concerné par le certificat de spécialisation agricole, à parité employeurs et salariés, sauf dispositions particulières prévues dans l'arrêté de création de l'option du certificat de spécialisation agricole.

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 02/07/2020

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP15798

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP34736

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://chlorofil.fr/diplomes/secondaire/cs>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34279/>